

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2001-2002

3 OCTOBRE 2002

PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE AUX PRIORITES DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
DANS LE CADRE DU SUIVI DU DEBAT CONSACRE A LA MAITRISE
DE LA LANGUE FRANÇAISE EN COMMUNAUTE FRANÇAISE
DEPOSEE PAR MM. **DUPONT, NEVEN,**
MMES **VLAMINCK-MOREAU ET CORBISIER-HAGON**

Réunie le 2 octobre 2002 afin de mettre au point la proposition de résolution relative au suivi du débat sur la maîtrise de la langue française, la commission de l'Education, consciente que :

— la connaissance de la langue joue un rôle essentiel dans la maîtrise de tous les apprentissages;

— la langue constitue un facteur primordial de l'intégration sociale et donc un enjeu démocratique;

propose à l'Assemblée parlementaire une résolution visant à traduire en actions concrètes les propositions émises par l'ensemble des groupes politiques sans préjudice des initiatives déjà prises par le Gouvernement de la Communauté française.

A. PROPOSITIONS A CARACTERE GENERAL

1. Une étude pour dépasser la question de l'homogénéité et de l'hétérogénéité

Le débat mené au Parlement a mis en évidence la volonté largement partagée d'analyser dans une étude de synthèse les avantages comparés de l'homogénéité et de l'hétérogénéité des classes.

Notre système scolaire, le rapport le montre, se caractérise par une très grande disparité des résultats. L'homogénéité ou la tendance à l'homogénéité est, à cet égard, clairement mise en cause par une très large majorité des observateurs : notre politique d'écramage « par regroupement spontané ou orienté des élèves les plus faibles dans certaines écoles, certaines filières, voire certaines classes conduit à une amplification de l'écart entre les plus forts et les plus faibles assurément peu propice à l'atteinte par tous de seuils de compétence élevés ».

Rappelons à cet égard, pour faire bref, que les résultats des différentes enquêtes montrent que ce choix de l'homogénéisation est très inapproprié pour les élèves faibles (plus nombreux et plus faibles que dans la moyenne) et ne produit pas des résultats meilleurs pour les élèves les plus forts dont les résultats et le nombre se situent juste dans la moyenne.

Le constat est donc sévère et mérite, à tout le moins, une analyse qui tienne compte de notre pratique et de notre culture scolaire.

Le Parlement suggère au Gouvernement de commanditer une telle étude à une équipe universitaire dans les meilleurs délais.

L'étude que nous proposons, qui doit se fonder sur les études précédentes et/ou

commanditées sur la même problématique, devrait comporter au moins trois parties : une première consacrée à l'état des lieux, une deuxième à une étude comparative d'autres systèmes scolaires et une troisième dédiée à la mise en œuvre des modifications souhaitées.

L'état des lieux devrait permettre :

— de définir précisément les concepts en présence;

— de rassembler les données et analyses disponibles;

— de dresser des constats et de rechercher leurs causes (analyse des processus de ségrégation et de reproduction/production des inégalités scolaires, choix de filières homogènes ou plus homogènes, raison de la transformation graduelle de certaines de celles-ci en filières de relégation, avantages et inconvénients des différentes formules pour les élèves en difficultés ou forts, opinion des enseignants de terrain ...).

L'analyse comparative devrait porter sur les situations existantes dans d'autres pays, notamment ceux qui pratiquent des tronc communs longs. Cette partie aurait pour but de montrer quels sont les avantages et les limites des différents systèmes mis en œuvre.

La troisième partie analyserait les conditions de la mise en œuvre d'un certain nombre de modifications adaptées à notre système d'enseignement et aux objectifs qu'il poursuit.

On ne peut bien entendu aborder la question de l'hétérogénéité des classes sans évoquer impérativement la question de la remédiation qu'il convient de pratiquer de manière préventive — dès le début de l'enseignement primaire — et efficace afin d'éviter les orientations et/ou réorientations précoces voire intempestives dont on sait qu'elles peuvent être synonymes de blocages profonds, d'échec ou à tout le moins de sentiment d'échec. Il importerait donc que l'étude que nous proposons dresse aussi un inventaire des différentes possibilités de remédiation telles qu'elles sont appliquées dans certaines de nos écoles et à l'étranger. Un intérêt particulier devrait être porté aux solutions alternatives au redoublement, notamment par la modularisation, la différenciation des temps d'apprentissage et l'analyse critique des modalités d'évaluation. Les stratégies spécifiques applicables aux apprenants lents, élèves socialement ou culturellement défavorisés, apprenants plurilingues devraient être recensées. Leur diffusion devrait être promue. A cette fin, il serait sans doute intéressant de mettre en place rapidement un centre de ressources et un site internet spécifique. Il serait également utile d'explorer les possibilités offertes, en termes de remédiation, par les nouveaux médias, afin de dynamiser la créativité de nos élèves et de les motiver.

2. Installer la commission de pilotage

Nombre de souhaits ou de constats exprimés par les différents intervenants dans le débat sur le français trouvent leur réponse, pour tout ou partie, dans un meilleur pilotage de notre enseignement. Rappelons que le pilotage vise à instaurer dans notre enseignement un processus d'amélioration de sa qualité et qu'il ne se conçoit pas sans l'association d'un maximum d'acteurs à cette œuvre commune. Le pilotage se fonde sur l'articulation des missions suivantes dont il n'est pas besoin de réaffirmer la nécessité dans le débat qui nous occupe :

1^o accompagner les réformes pédagogiques et œuvrer à leur réalisation; par exemple, la mise en œuvre de l'école du fondement.

2^o doter notre enseignement d'un système cohérent d'indicateurs et créer une base de données objectives sur le système éducatif;

3^o favoriser la cohérence entre les programmes et les objectifs finaux (compétences et profils) et la compatibilité entre les programmes des réseaux et des niveaux;

4^o définir annuellement un plan de formation continuée destiné à former à l'apprentissage des socles de compétences, des compétences terminales, des profils de formation et de toutes autres matières communes à l'ensemble des niveaux et réseaux d'enseignement;

5^o coordonner et diffuser des outils pédagogiques et des outils d'évaluation;

6^o établir un plan pluriannuel de recherche et développement en éducation centré sur les besoins et priorités du système;

7^o organiser des formes d'évaluation externe en veillant notamment à :

— structurer la réflexion sur les indicateurs collectés;

— proposer les régulations à effectuer;

— rassembler, créer et diffuser les outils pédagogiques et méthodologiques permettant de répondre aux difficultés décelées.

8^o assurer le suivi statistique des élèves.

La nécessité d'un meilleur pilotage de notre enseignement a été soulignée par tous les intervenants du débat que notre commission a tenu au sujet de la proposition qui lui était soumise en mars dernier. Il importe donc que la Commission de pilotage puisse travailler au plus vite. A cet égard, le Gouvernement vient de faire le premier pas en désignant les membres qu'il lui incombait de désigner. Il importe maintenant, afin qu'elle puisse fonctionner réellement dès cette année, de donner à la Commission de pilotage les moyens de fonctionnement tant en

termes de budget, que de personnel (secrétariat) ou de moyens d'action (création de la base de données, règles d'accès à ladite base de données).

Pour que ce pilotage soit performant, rappelons enfin qu'il convient également qu'une réforme de l'inspection et de l'animation pédagogique soit rapidement finalisée.

3. Actions à déployer en amont et en périphérie des activités scolaires

D'évidence, l'école ne peut déléguer ses missions et ses responsabilités. Elle est en première ligne pour travailler sur les inégalités sociales en lien avec les apprentissages. Néanmoins, le rapport, la confiance à la langue se construisent dès les premiers instants de l'existence. Cette construction de la confiance, cette appropriation de la langue et de la culture ne sont pas seulement du ressort de l'école mais également des activités pré- et périscolaires. L'école doit s'ouvrir, travailler avec les parents, construire des partenariats avec les associations, les écoles de devoirs, etc. mais sans externaliser son rôle essentiel dans la construction de l'égalité sociale.

Dans cette optique, afin d'appréhender les problèmes dans toutes leurs dimensions, la commission de l'Éducation auditionnera des organisations qui travaillent avec des publics en désaffiliation scolaire pour mieux cerner les processus de différenciation culturelle qui aboutissent à la dualisation du système scolaire. Par ailleurs, il conviendrait que, primo, le Gouvernement dresse, au plus vite, un inventaire des initiatives participant à la réalisation de ces objectifs et secundo, qu'il favorise la mise en œuvre des propositions suivantes en précisant notamment pour chacune d'entre elles les objectifs poursuivis, les destinataires et acteurs concernés :

3.1. Parents et école

L'apprentissage du français concerne autant la famille que l'enseignement. Aussi, les parents doivent être associés au lien cognitif qui se construit entre l'enseignant et l'enfant. Inviter les parents, en particulier ceux des élèves allophones, à participer à des leçons de lecture et d'écriture, les familiariser avec les techniques pédagogiques appliquées dans les classes de leurs enfants, sont autant de démarches qui ont produit des résultats positifs et qu'il convient de multiplier tout particulièrement au profit des élèves culturellement et socialement défavorisés. La participation des parents doit naturellement se faire dans une perspective de complémentarité et non de substitution. Les enseignants ont

en matière d'apprentissage organisé une compétence irremplaçable mais peuvent utilement être épaulés par d'autres adultes lors de certaines activités dont ils gardent la responsabilité.

Dans l'objectif d'une maîtrise ciblée de la langue par tous, le lien indispensable entre le milieu familial et l'école doit être favorisé, afin de développer un processus intégré (hors et dans l'école) centré sur la langue. De même, une mise en réseau des expériences (menées par des parents et associations de parents, en partenariat avec les écoles) relatives à cette thématique permettrait un meilleur échange d'information et une prise en considération des besoins. Favoriser par exemple les échanges de livres entre parents, la distribution aux parents de catalogues de livres pour enfants, etc.

Comme le montrent certains chercheurs⁽¹⁾, les synergies entre école et parents sont particulièrement nécessaires en milieu plurilingue lorsque la « scolarisation » signifie généralement que les enfants doivent rencontrer un double défi : celui de la transition éducative entre la famille et l'école et celui de l'abandon de la langue de la maison et l'appropriation d'une autre langue peu ou pas pratiquée.

Il faut, bien entendu, également renforcer les partenariats existant entre les associations d'alphabétisation et l'école (ou les créer) en vue de lutter contre l'illettrisme ou l'analphabétisme des parents. Dans cette optique, une information optimale doit donc être accessible via les écoles sur l'existence de cours de ce type.

Les locaux scolaires, peu employés en soirée peuvent constituer des lieux partageables entre associations et enseignants. Ils ne doivent pas constituer des sanctuaires. Amener les parents à l'école, ne serait-ce que pour y participer à des activités sans rapport direct avec l'apprentissage, permet, dans certains milieux, de leur indiquer le chemin d'une institution qu'ils ignorent par crainte et méconnaissance. Il en est de même pour les bibliothèques publiques.

Une approche multifonctionnelle des bâtiments à vocation publique permet à la fois de mieux utiliser les infrastructures existantes, de rapprocher des services complémentaires et de faire connaître aux usagers une palette plus large de services à leur disposition (bibliothèque, école, centre d'alphabétisation, locaux destinés au troisième âge, guichets communaux ...).

3.2. Dans le cadre de l'ONE

Les milieux d'accueil doivent respecter le code de qualité de l'ONE. Cette attestation de

qualité est accordée sur la base d'un projet pédagogique soumis par chaque milieu d'accueil à l'ONE. Chaque projet devrait comporter un chapitre expliquant de manière détaillée les activités déployées par le milieu d'accueil concerné pour favoriser l'appropriation du français parmi les enfants accueillis. L'ONE doit favoriser ces activités, c'est-à-dire les promouvoir et les accompagner.

La réforme des consultations de l'ONE actuellement en cours devrait intégrer une disposition portant obligation pour chaque consultation de mettre à disposition des parents et enfants du matériel (livres, jeux et activités didactiques, ...) favorisant l'appropriation de la langue.

Afin de rendre cette proposition particulière tout à fait applicable, sans doute est-il bon de préciser qu'elle n'a pas pour objet d'encore renforcer les exigences parfois jugées paralysantes du code de qualité l'ONE, mais au contraire d'affirmer une priorité dont il faut impérativement tenir compte dès qu'il s'agit d'adapter le code aux réalités du terrain.

3.3. Au niveau des communes

Il faut soutenir les administrations locales dans leur rôle d'incitation à la lecture. Les communes peuvent privilégier le livre et le promouvoir :

- en renforçant les liens entre les bibliothèques et l'école (prêts adaptés, visites, ateliers d'écriture et de lecture ...);
- en multipliant dans leurs activités culturelles ou associatives un maximum d'événements centrés sur le livre, la lecture;
- en jouant un rôle dans la promotion des écrivains régionaux ou belges de qualité pour les faire découvrir;
- en améliorant la visibilité des infrastructures liées à l'apprentissage de la langue;
- en généralisant l'ouverture de leurs publications communales aux productions écrites des élèves et des classes;
- en encourageant l'offre d'ouvrages adaptés aux jeunes enfants afin de favoriser le premier contact avec le livre.

3.4. Au niveau des associations

Une mise en réseau des expériences de terrain doit être privilégiée par le biais de rencontres et d'échanges entre les Coordinations des écoles de devoirs et la Fédération francophone des écoles de devoirs en Communauté française. De même, il faut établir un état des

(1) Comme par exemple Paule Fioux au cours du récent congrès consacré, à l'Université de Liège, à la didactique du français.

lieux précisant les besoins (en matière d'apprentissage du français) et l'offre d'encadrement. L'avant-projet de décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement des écoles de devoirs devrait utilement intégrer ces réflexions.

Cette réflexion doit aussi être menée de manière à ajouter une plus value à l'accueil extrascolaire qui ne peut se limiter à être une garderie. Pour ce faire, il faut pouvoir à la fois mieux utiliser toutes les infrastructures publiques et les ressources en matière d'animation en offrant à tous, et surtout aux publics les plus défavorisés, des activités de qualité.

3.5. *Ateliers de lecture/écriture*

Des expériences d'ateliers d'écriture existent. Il s'agit de favoriser les démarches qui soutiennent l'acquisition et le développement de compétences linguistiques et culturelles. Ces ateliers s'organisent notamment autour du savoir-faire d'un auteur qui offre ainsi ses compétences à des enfants ou à des jeunes pour construire des textes de fiction individuels ou collectifs. Ces textes, édités et diffusés participent alors, à la valorisation de l'enfant et de ses capacités et accroissent le capital culturel de la Communauté à travers des écrits nouveaux rendus accessibles au plus grand nombre. De tels écrits sont de nature à rencontrer les préoccupations actuelles des jeunes générations et leur donnent l'image d'un mode d'expression auquel elles peuvent aussi avoir accès, non seulement comme consommateur, mais aussi comme producteur.

De même, il convient de soutenir tous ceux qui programment des activités orientées vers la lecture et la réalisation par les tout jeunes enfants de livres dont ils conçoivent les illustrations et les textes. Il s'agit de systématiser et de rendre plus régulier ce type d'activité, en incitant les partenaires du monde socioculturel à inscrire cela dans leurs projets.

3.6. *L'école et la culture*

Les passerelles entre l'école et le monde de la culture sont indispensables: il faut revaloriser l'éducation artistique à l'école et l'ouvrir à la création, ce qui suppose d'instaurer des échanges entre des artistes et l'école. Dans le domaine littéraire, il faut soutenir les enseignants qui développent dans leurs classes des projets suscitant l'éveil et le plaisir d'une langue bien maîtrisée.

Il convient, par ailleurs, de systématiser le recours à des activités théâtrales pour enfants dans la perspective de les exercer aux différentes fonctions de la langue à partir des rythmes, des

sonorités et des structures de phrases. Ces activités peuvent prendre la forme d'ateliers d'expression orale, d'improvisation théâtrale orientés vers la maîtrise de l'expression orale. La fréquentation de textes célèbres, la production de dialogues, de pièces contribuent à initier les enfants à la connaissance des mécanismes de fonctionnement de la langue.

Les activités théâtrales sont aussi l'occasion de soutenir les efforts des enseignants dans la découverte d'auteurs anciens et contemporains. Elles permettent d'introduire l'étude d'un texte et/ou d'aider à en restituer toute la vie. En assistant à une représentation ou, mieux, en participant à l'élaboration d'un spectacle, les jeunes sont amenés à réfléchir l'écrit en l'inscrivant dans l'espace, en donnant vie à l'action, en transposant les sentiments décrits en expressions, mimiques ou mouvements de la voix. Des expériences, notamment menées en Flandre à travers un festival de théâtre en langue française [Festival «Artscène» de la VZW Roeland — Gand(1)] ouvert aux jeunes néerlandophones et inscrit dans une série de festivals européens de même type, permet de constater l'intérêt que la langue garde auprès de la jeunesse et des possibilités énormes que le théâtre offre à sa diffusion et à son apprentissage. Le théâtre peut constituer une approche originale de la langue pour les jeunes dont le français n'est pas la langue maternelle.

La Communauté française n'est évidemment pas en reste. Ses initiatives sont nombreuses. Elles méritent d'être mieux connues et valorisées.

3.7. *Au niveau des médias*

La presse tant écrite qu'audiovisuelle assume un rôle important dans l'apprentissage extrascolaire de la langue. La participation des enfants à l'élaboration de textes, d'articles ou de sujets audiovisuels, contribue à les familiariser avec l'application des normes linguistiques en fonction des publics ciblés.

Profitant de l'intérêt manifesté par l'ensemble des médias francophones pour la question de l'apprentissage du français, il convient d'organiser avec ses représentants une concertation destinée à mettre en valeur et intensifier les expériences positives (nombreuses, variées, innovantes!) et à imaginer de nouvelles formes de synergie entre l'école et les médias. Des médias spécifiques et adaptés doivent être développés de manière à permettre un accès progressif des jeunes aux différents supports

(1) Cette ASBL est reconnue par le ministère de la Communauté flamande et est située Krijgslaan 18 à 9000 Gent.

d'information et de diffusion de la culture francophone. Une campagne « Communauté française, communauté d'écriture » pourrait être lancée avec l'aide de la presse.

4. Actions à déployer en matière de formation en cours de carrière

Prolongement de la formation initiale, la formation en cours de carrière doit devenir le lieu et l'occasion de l'échange d'informations entre ce qui est souhaité et possible, le moment de la réflexion et de l'action sur la mise en œuvre des programmes. Elle devrait également être le lieu privilégié d'échanges favorisant la liaison entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

Trop souvent encore en effet, les enseignants se plaignent des difficultés qu'ils rencontrent dans la traduction concrète des programmes. La formation en cours de carrière doit être l'occasion de surmonter ces difficultés et d'ainsi aider les enseignants dans leur travail quotidien.

Parmi les formations de base (en matière de formation continuée) qui doivent d'urgence être proposées aux enseignants de tous les réseaux devraient bien entendu figurer l'application concrète de la pédagogie des compétences, l'apprentissage des stratégies ou démarches qui permettent de construire du sens, les démarches d'apprentissage du français adaptées aux élèves plurilingues, linguistiquement ou culturellement défavorisés, des modules centrés sur la détection précoce des difficultés et les remédiation à y apporter avant que ne s'installent le découragement et l'échec.

Une étude analytique de la culture de l'audiovisuel et de son interrelation avec le monde enseignant devrait être initiée afin de prodiguer aux enseignants une formation adéquate à l'utilisation de toutes les possibilités de la didactique de l'audiovisuel et de l'informatique.

Le Parlement encourage le Gouvernement et la Commission de pilotage à poursuivre ces objectifs, notamment par le biais de la mise en œuvre des dispositions décrétales en la matière.

B. PROPOSITIONS D'ORDRE PARTICULIER

1. Code de terminologie grammaticale

Les différents intervenants au débat ont constaté que la multiplicité des codes grammaticaux peut être un obstacle et une source de difficultés pour de nombreux élèves et enseignants.

La question d'un code de terminologie grammaticale commun a, dès lors, été posée par

certain. La commission n'a pas tranché sur ce point.

Elle propose que soit créé, dans le cadre des travaux de la Commission de pilotage, un groupe composé d'experts et d'enseignants de tous niveaux qui seront chargés d'étudier et de faire rapport sur les possibilités d'élaboration d'un référentiel grammatical commun.

Les travaux de ce groupe devraient vérifier l'hypothèse — défendue par de nombreux intervenants — selon laquelle la grammaire est bien une des priorités de notre enseignement. Ils devraient également permettre de dépasser la seule question du code pour viser celle du sens : proposer cet enseignement dans des activités contextualisées permettant de construire du sens, dépasser la grammaire déclarative en proposant des activités intégrées, porteuses de sens, passer, en un mot, de la grammaire de la phrase à celle du texte et de sa construction, tel devrait aussi être, puisque la question du sens est centrale, un des objectifs essentiels de ce groupe de travail.

2. Didactique du français langue étrangère et langue seconde

Toutes les recherches le montrent, les différences entre la didactique du français langue maternelle, étrangère et seconde ont tendance à s'estomper pour certaines compétences.

Parce qu'elle est d'abord une didactique de l'outil plus que de la transmission culturelle, la didactique du français langue étrangère peut, à titre complémentaire, se révéler d'une grande efficacité dans certaines situations d'apprentissage, notamment pour ceux que l'on appelle les apprenants lents.

Il importe donc de recenser au plus vite les différentes pistes que peut offrir cette approche (y compris la didactique de l'alphabétisation) et de faire le bilan de ce qui a été fait chez nous dans les classes passerelles et dans les écoles qui de plus longue date ont obtenu des résultats remarquables avec des élèves considérés comme linguistiquement défavorisés. Théoriser ces expériences de terrain, diffuser les outils pédagogiques de qualité construits par les enseignants de ces écoles, préparer les maîtres à faire face à ce type de difficulté d'apprentissage tant par la formation initiale que par la formation continuée (indispensable !) apparaissent comme des priorités si l'on veut éviter un certain nombre d'échecs scolaires aux conséquences psychologiques, éducatives, sociales parfois très lourdes.

Le Parlement encourage le Gouvernement et la Commission de pilotage à poursuivre ces objectifs tant dans la formation initiale où

l'initiative est entamée que dans la formation en cours de carrière où elle doit être mise en œuvre dans le cadre des nouvelles dispositions décrétées. Pour sa part, il organisera, en commission de l'Éducation, des auditions de théoriciens et de praticiens FLE/FLS.

3. Transversalité

La langue de l'enseignement est par essence une matière transversale qui concerne chacun des enseignants. Sans doute, est-ce une évidence de l'énoncer mais on nous permettra, au moins, de rappeler avec un très grand nombre de ceux qui ont pris part au débat que l'apprentissage du français concerne aussi tous les autres cours dans lesquels il est d'office contextualisé et placé en situation d'usage et de communication réels.

Comme la formation initiale, la formation continuée de tous les enseignants devrait — si besoin est — rappeler que chaque enseignant est aussi un professeur de langue.

Chaque enseignant, et ceci est particulièrement vrai dans le supérieur, amené à utiliser avec ses élèves une langue technique particulière devrait en outre être rendu particulièrement attentif au fait que l'appropriation par les élèves ou les étudiants de cette langue particulière et de tous les contextes et concepts qu'elle véhicule constitue pour les élèves et étudiants une difficulté parfois sous-estimée. Cela fait à part entière partie de l'apprentissage de la discipline.

4. Manuels scolaires adaptés

Les membres du Parlement et du Gouvernement qui se sont exprimés lors du débat, tout comme de nombreux enseignants, ont souligné l'importance pour les élèves de disposer d'outils pédagogiques structurants, modernes, souples et adaptés. Il convient donc de reprendre au plus vite les propositions de nos éditeurs et de vérifier dans quelle mesure un pays de l'Union européenne peut suivre l'exemple intéressant de la Suisse romande tel qu'il a été proposé au cours du débat.

Il convient aussi, à cet égard, de valoriser les productions propres de nos enseignants et de nos chercheurs. En effet, il ne manque pas en Communauté française d'outils remarquables réalisés par des enseignants ou des équipes de recherche mais qui sont restés d'une diffusion par trop limitée.

Tant la diffusion d'outils pédagogiques qui est une des missions de la Commission de pilotage que la formation continuée qui reste à développer devraient permettre de mettre ces outils

structurants à la disposition de tous les enseignants.

5. Ecrire plus

Le constat est général: nos élèves écrivent trop peu. Il ne nous appartient pas ici d'en chercher les causes mais sans doute faut-il voir dans la difficulté reconnue par tous de l'évaluation de l'écrit une des raisons principales de cet exercice insuffisant d'une compétence unanimement considérée comme essentielle.

On devrait donc à l'évidence se pencher au plus vite sur les réponses à donner à cette difficulté pour pouvoir répondre avec les enseignants à cette évidence et ce souhait unanimement partagé: nos élèves doivent écrire plus. Car, comme le signalent Tisset et Léon, dans «Enseigner le français à l'école», l'élève «apprend à écrire, y compris à orthographier en écrivant. C'est-à-dire que l'apprentissage ne se fait pas par accumulation de savoirs mémorisés mais par essais, erreurs et réussites. Ce qui a pour conséquence que plus un enfant écrit, plus il met en œuvre de savoirs et de savoir-faire, mieux il saura écrire et donc orthographier».

Ajoutons qu'il convient, certes, d'écrire plus mais surtout d'écrire davantage pour être lu. En effet, l'acte d'écriture doit être situé dans l'activité de communication. C'est à cette condition que les productions écrites acquièrent un sens pour les élèves.

Le Parlement encourage vivement le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre ces objectifs essentiels.

C. SUIVI DE LA PRESENTE NOTE

La commission établira un tableau de bord, disponible sur internet, qui sera régulièrement mis à jour au moyen de fiches portant sur l'état d'avancement des initiatives et mesures prises par le Parlement et le Gouvernement dans le suivi de la présente note.

Ch. DUPONT.
M. NEVEN.
M. VLAMINCK-MOREAU.
A.-M. CORBISIER-HAGON.